

menu fretin, à cause, disent-elles, des frais excessifs qu'entraîne la perception de cotisations trop multiples et qui rendraient, à les en croire, cette assurance inabordable aux petites gens. Pour combler cette lacune regrettable, le second Empire avait eu l'idée de mettre à la disposition de cette clientèle populaire, ainsi repoussée par la grande assurance, une caisse publique, "la Caisse nationale d'assurance en cas de décès", instituée par la loi du 11 juillet 1868. Les mauvaises langues prétendent qu'une toile d'araignée en défend les guichets : ce doit être une calomnie. Mais ce qui est certain, c'est qu'organisée à l'encontre de toutes les règles techniques et de tout sens commercial, cette caisse a complètement échoué ; elle n'a fait ni bien ni mal, et réalise l'idéal de la matrone romaine : on ne parle pas d'elle. En vingt-sept ans, depuis sa naissance, elle n'a pas assuré plus de 3 millions de capitaux ; elle recouvre à peine tous les ans 60,000 francs de primes, tandis qu'à côté d'elle, la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse peut à bon droit s'enorgueillir de ses opérations. En fait, l'assurance populaire en cas de décès n'existe pas dans notre pays. L'ouvrier et le paysan français pratiquent, excellemment l'épargne comme l'attestent les 4 milliards de nos caisses d'épargne publiques et privées ; ils entrevoient l'assurance sur la vieillesse, au bout d'une vie de mutualiste, une pension de retraite, hélas ! trop souvent dérisoire par son chiffre et aléatoire par l'absence de garanties financières ; mais ils ne soupçonnent pas l'assurance en cas de décès et ne lui font aucun appel.

D'autres peuples, notamment ceux de race anglo-saxonne, nous présentent un spectacle tout différent. Par exemple, en Angleterre, plus du tiers de la population — 14 millions et demi de personnes — est assuré. Si les classes riches figurent dans cet effectif pour 13 milliards de francs et 1,200,000 assurés, clients des Compagnies "ordinaires" les classes nombreuses y apportent l'énorme contingent de plus de 13 millions d'assurés, qui ont souscrit pour 3 milliards 200 millions de francs entre les mains des Compagnies "industrielles."

La *Prudential*, qui est sans doute dans le monde entier la plus grande institution de ce genre, avait en cours, dans sa branche "industrielle," à la fin de 1894, le total formidable de 11,176,661 polices ; en 1894, elle avait encaissé plus de \$200,000 de primes par cotisations

hebdomadaires de 2 à 4c et le montant des capitaux ainsi assurés était de \$540 millions.

Je ne puis m'empêcher de saluer avec respect ces résultats véritablement prodigieux et qui font tant d'honneur au peuple anglais. Ils prouvent d'une façon éclatante que, pour procurer aux classes populaires les bienfaits de la prévoyance et des assurances, il n'est pas besoin de mettre en branle l'action de l'Etat avec ses dures contraintes, ses formules implacablement uniformes et sa bureaucratie pesante. Appuyée sur la liberté, l'initiative privée y suffit.

Ce succès des Compagnies anglaises démontre en même temps qu'il est possible de résoudre pratiquement la difficulté devant laquelle se sont rebutées nos Compagnies françaises, celle de percevoir des primes hebdomadaires de quelques centimes. Réduites à un taux aussi modique et prélevées tous les huit jours, ces cotisations imposent à l'ouvrier un sacrifice dont il s'aperçoit à peine, et le font participer à ce luxe de l'assurance sur la vie, dont la haute et la moyenne bourgeoisie possèdent chez nous le monopole, tandis qu'elle est peut-être encore plus indispensable à ceux qui en sont déshérités aujourd'hui.

Chaque fois, en effet, que les ressources d'une famille tiennent, non à un capital antérieure, réalisé en due forme, mais au travail qui les procure au jour le jour, elle est exposée aux pires embarras, allant même jusqu'à la détresse, si elle perd prématurément son chef, et avec lui, tous ses moyens d'existence, qui lui sont brusquement enlevés. Aussi est-ce un devoir étroit pour un père prudent de se mettre à l'abri d'une pareille éventualité, en prélevant sur son gain quotidien une légère prime qui assure aux siens un capital à toucher après sa mort. Cette nécessité ne s'impose pas moins à l'ouvrier qui vit de son salaire qu'à l'avocat, au médecin, qui vivent de leurs consultations. L'épargne ne suffit pas pour remédier seule à une telle situation. L'épargne, dont on ne dira jamais assez de bien, n'est que la plus facile étape de la prévoyance : l'homme qui épargne ne se dessaisit pas ; il peut — et combien le font ! — reprendre et dissiper ses dépôts ; s'il meurt de bonne heure, le magot n'a pas eu le temps de grossir et ne sera pour la famille que d'un médiocre secours. Au contraire, l'homme qui assure un capital payable à son décès, s'élève jusqu'au sacrifice et pratique dans sa plus haute expression la vertu du

père de famille. Cet argent qu'il verse, il ne le reverra plus, puisque c'est sa mort seule qui saisira ses héritiers. Voilà pour le mérite moral ; quand à l'efficacité réelle, elle dépasse également celle de l'épargne dans le cas de la mort prématurée, puisque, — cette mort surviendrait-elle dès le lendemain de la signature du contrat d'assurance, — le capital stipulé dans ce contrat est immédiatement acquis à la famille de l'assuré. L'assurance est donc une forme de la prévoyance encore supérieure à l'épargne, tant au point de vue de l'effort moral qu'elle implique, qu'en égard à la portée pratique de ses conséquences. — (A suivre).

L'INDUSTRIE MINERALE EN ANGLETERRE

Les résultats approximatifs de l'année 1895, en ce qui concerne l'exploitation des mines en Angleterre, sont peu favorables au dernier exercice.

La statistique officielle ne modifiera sans doute pas d'une façon sensible les chiffres recueillis au début de l'année 1896 ; on peut donc raisonner utilement d'après les chiffres provisoires de la statistique de 1895.

L'Angleterre tire, chaque année, de ses mines et carrières, des produits variés dont la valeur globale, sur les lieux d'exploitation, représente près de 1 milliard de dollars. Elle trouve sur place de plus grande partie des matières premières nécessaires à ses constructions et à ses usines.

Ses carrières fournissent abondamment des pierres de construction, du plâtre, des ardoises, des argiles.

Elle tire de ses mines des minerais de fer qu'elle associe aux minerais riches importés d'Espagne ou d'Algérie pour certaines fabrications et qu'elle peut aussi, traiter seuls, grâce aux nouveaux procédés qui permettent d'utiliser les minerais phosphoreux à la fabrication des bonnes qualités de fers et d'aciers.

Les minerais de plomb, de zinc, de cuivre, d'étain et de divers autres métiers représentent une valeur d'extraction considérable ; ils sont traités sur place en Angleterre, grâce aux facilités d'approvisionnement qu'on y trouve en houille et en coke métallurgique.

Les usines de traitement en Angleterre pouvant, en outre, recevoir des minerais métalliques de toutes provenances grâce aux relations éta-